

Licence Arts du spectacle

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts du spectacle. 2017, Université de Lorraine. hceres-02026971

HAL Id: hceres-02026971

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026971>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence
Arts du spectacle

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Arts du spectacle*, dispensée au sein de l'unité de formation et recherche (UFR) *Arts lettres et langues* de l'université de Lorraine sur le site de Metz, donne aux étudiants une formation générale et transdisciplinaire articulée entre théorie et pratique, puis leur permet de se spécialiser progressivement. A partir de la troisième année, la licence s'organise selon trois parcours différenciés : d'une part le parcours *Arts de la scène, théâtre et danse*, d'autre part le parcours *Cinéma*, enfin le parcours *Conception et mise en œuvre de projets culturels*. La plupart des cours ont lieu en présentiel, sur le site de Metz. Les cours de pratique artistique se déroulent soit dans le Centre Pompidou Metz, soit dans l'Espace Bernard-Marie Koltès, scène conventionnée. La formation vise principalement les métiers de l'art et de sa médiation.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs de la formation sont très clairement identifiés par l'équipe enseignante qui défend une formation théorique exigeante articulée à des métiers et à des institutions culturelles.</p> <p>Les compétences visées par la formation relèvent à la fois de compétences d'expertise, de transmission et d'organisation. Les étudiants doivent en effet être capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'évaluer la qualité artistique des œuvres de la scène (théâtre, danse) et du cinéma ; - de développer une réflexion critique sur un discours ou un dispositif ; - d'identifier des types de public et les modes de « consommation » de ces œuvres ; - d'organiser et de valoriser des projets culturels ; - de participer à l'éducation et à la transmission de la culture cinématographique, théâtrale ou chorégraphique. <p>Ces compétences concernent en outre le geste artistique. La formation attend des étudiants qu'ils développent des compétences artistiques dans les métiers du théâtre, de la danse et du cinéma.</p> <p>Ces compétences enfin sont relatives à la maîtrise d'outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise d'outils audiovisuels pour proposer des documentaires d'information et de promotion d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales ; - maîtrise d'outils informatiques fondamentaux (certificat informatique et internet C2i) ; - maîtrise d'une langue vivante étrangère au minimum. <p>L'approche généraliste ne nous semble cependant pas garantir l'acquisition de l'ensemble de ces compétences même si chacune d'elles sera, à un moment ou à un autre, abordée ou développée dans les cours proposés.</p> <p>Le diplôme prépare en premier chef aux différents masters liés à l'art et à la culture : au sein même de l'université de Lorraine ou dans une autre université. En revanche, au sein de l'université de Lorraine, il n'existe pas de master se</p>

consacrant au domaine exclusif des arts du spectacle.
Le diplôme permet aussi de préparer à des concours de la fonction publique.

L'ambition des objectifs de la licence et des disciplines artistiques envisagées en constitue ainsi peut-être également la limite : si l'association entre des cours théoriques de haut niveau et une réflexion pratique permet, pour les étudiants, de passer d'une discipline à l'autre tout en se spécialisant, elle peut aussi être l'objet de débats pour ceux qui souhaiteraient des objets et des contenus de cours plus spécialisés.

Organisation

La licence propose un enseignement de spécialisation progressive en troisième année de la licence (L3). En première année de la licence (L1) et en deuxième année de la licence (L2), son approche est généraliste et transdisciplinaire, enrichie par les apports des sciences sociales. Il s'agit de préparer les étudiants à travailler, notamment, dans des associations, des festivals, des collectivités, des entreprises, l'enseignement et les médias. Les cours proposés permettent de répondre en grande partie aux objectifs d'insertion, à l'énoncé des compétences à maîtriser et des connaissances à acquérir. Toutefois l'approche, souvent généraliste, ne permet pas d'appréhender les singularités ou spécificités de certains métiers ou débouchés proposés. Une telle structuration favorise en revanche les ré-orientations.

Les trois parcours différenciés en L3 sont les suivants :

Le parcours *Arts de la scène, théâtre et danse*

Le parcours *Cinéma*

Le parcours *Conception et mise en œuvre de projets culturels*

Les quatre premiers semestres (L1 et L2) sont communs aux trois parcours. Ils proposent une formation généraliste en Arts du spectacle : histoire des Arts du spectacle, esthétique des Arts du spectacle, méthodes d'analyse des œuvres, pratique cinématographique et théâtrale, méthodes du travail universitaire ; à travers le domaine spécifique des arts du spectacle, l'étudiant est familiarisé avec les outils fondamentaux de la connaissance et de la recherche... Complétant cette approche généraliste, une place importante est offerte à des enseignements d'ouverture : sociologie de la culture, information-communication, philosophie, arts plastiques, lettres...

Cette spécialisation tardive offre de fait une formation très généraliste. On ne s'étonnera donc pas de certaines lacunes ou de certains manques quand l'étudiant intègre la L3 (approche dramaturgique à développer, par exemple). On ne s'étonnera pas non plus que les étudiants ne soient pas formés aux spécificités de bien des champs professionnels du théâtre et du cinéma. Toutefois, cette réflexion généraliste permet aussi une approche transdisciplinaire stimulante et exigeante offrant un vaste panel des enjeux artistiques.

L'équipe pédagogique a fait le choix de ne pas faire commencer la pratique aux étudiants de L1 dès le premier semestre.

Des cours d'informatique et de langue sont proposés de manière équilibrée entre les parcours.

Sur l'ensemble de la licence, les étudiants suivent 126h de langues vivantes (138h en parcours *Conception*, dont l'orientation donnée est visiblement plus professionnalisante).

Les étudiants ont par ailleurs la possibilité de travailler en autonomie au centre Médialangues situé au cœur de la bibliothèque du Saulcy. On observe une cohérence entre les objectifs annoncés et la structuration de la licence - sauf, peut-être, en ce qui concerne le stage (un stage d'observation pour deux parcours et un stage professionnalisant pour un autre parcours ; le déséquilibre des trois parcours de la licence sur ce point ne semble pas justifié).

Positionnement dans l'environnement

La largeur des disciplines enseignées est assortie à un vaste panel d'entreprises et d'institutions culturelles partenaires. On notera la diversité des partenaires culturels, adaptée à la polyvalence de la formation. La licence s'ancre de la sorte de manière exemplaire dans le paysage régional ainsi que dans celui de la Grande Région. Les partenaires sont multiples en effet : Centre Pompidou Metz, Etablissement public de coopération culturelle (EPCC), Metz en scènes, Mousson d'été, etc. Les partenariats, tels qu'ils sont présentés, relèvent surtout de rencontres et de cours délocalisés. Par ailleurs, la prise en compte de l'International et du paysage germanique ou luxembourgeois est aussi présente.

Equipe pédagogique

L'équipe des enseignants-chercheurs, équilibrée, est composée de quatre professeurs (PR) et de cinq maîtres de conférences (MCF). Sur les 2915 heures globales, 1772 sont assurées par les enseignants de l'établissement, 134 par les professeurs associés (PAST) de l'université, 179 par des professionnels, 830 par des vacataires (dont certains semblent être des professionnels, la répartition proposée dans le dossier entre vacataires et professionnels n'étant pas toujours claire). On pourrait imaginer une place un peu plus importante faite aux professionnels, du moins dans les deux premiers parcours qui sont moins dotés que le troisième :

parcours *Arts de la scène, théâtre et danse* : 27% d'enseignements assurés par des professionnels

parcours *Cinéma* : 28%

parcours *Conception et mise en œuvre de projets culturels* : 51%

La forte tendance à professionnaliser le parcours *Conception* est aussi lisible dans la place qu'il accorde au stage. Celui-ci propose un stage professionnalisant quand les deux autres parcours proposent un stage d'observation. Le parcours *Conception* ne s'inscrit pourtant pas dans le cadre d'une licence professionnelle. Et les deux autres parcours n'ont pas plus ou pas moins besoin d'enseignements professionnalisés pour atteindre les objectifs visés par la formation. Ce déséquilibre pose donc question. On peut aussi se demander si le parcours *Conception* ne nécessiterait pas la présence d'un universitaire (MCF ou PR) spécialisé dans les questions de politique culturelle, par exemple.

Les rôles et attributions de chaque membre de l'équipe pédagogique sont parfaitement définis. Le pilotage est clair : qu'il concerne la mention dans sa totalité ou ses différentes spécialités, année par année. L'équipe apparaît très investie.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs étudiants sont répartis entre un volume large de bacheliers issus de la spécialité littéraire (qui constituent 40% des effectifs) et d'autres issus de filières générales ou technologiques. L'origine des étudiants est majoritairement lorraine. Les effectifs des étudiants inscrits sont en augmentation : 186 sur toute la licence en 2009 pour 350 en 2015. Les étudiants boursiers représentent environ la moitié des effectifs.

Sur les 350 étudiants inscrits en 2015 en licence : 180 sont en première année, 97 en deuxième année, 73 en dernière année.

On notera une déperdition d'effectifs entre la 1^{ère} et la 3^{ème} année :

Le taux d'échec et/ou d'abandon entre la première année et la troisième année de la licence est de 49% en 2013 (en 2013, 54 licences 3 pour 106 licences 1 entrées en 2011)

Le taux d'échec et/ou d'abandon entre la première année et la troisième année de la licence est de 47% en 2015 (en 2015, 73 licences 3 pour 138 licences 1 entrées en 2013).

Les taux de réussite de la licence sont en augmentation : 73% en 2009 et 88% en 2014.

Si les étudiants de la formation sont de plus en plus nombreux à poursuivre leurs études après la licence (66% en 2009 et 83% en 2013), moins d'étudiants en revanche poursuivent leurs études à l'université de Lorraine (83% en 2009, 66% en 2013). On peut ainsi - en dehors d'heureuses logiques de mobilité - se demander si les masters proposés à l'université de Lorraine sont en adéquation avec la licence *Arts du spectacle* et ses différents parcours.

On n'observe pas ou très peu de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Place de la recherche

Des laboratoires - de sociologie et de sciences humaines - sont à l'appui de la licence et de ses enseignements. La question des Arts du spectacle concerne chacun de ces laboratoires sans qu'aucun ne lui soit entièrement consacré.

Ces laboratoires sont au nombre de trois : un laboratoire de sociologie (Laboratoire lorrain de Sciences sociales 2L2S), un laboratoire de sciences de l'information et de la communication qui développe notamment une recherche sur la scénographie (Centre de recherche en ethnomusicologie CREM), et un laboratoire d'histoire qui comporte des spécialistes d'histoire de l'art (Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire CRULH).

Ces laboratoires expliquent l'inclinaison prise par la formation et son approche des arts de la scène. On peut s'étonner qu'aucun laboratoire mentionné ne s'adosse à une stricte recherche sur les arts quand, pourtant, l'offre de formation relative aux arts dans cette université est multiple, parfois même proposée sur différents sites (Metz, Nancy).

Les liens directs entre ces laboratoires et les enseignements sont ténus, voire inexistants. Aucun séminaire d'initiation à la recherche n'est encore proposé en L3, par exemple.

Par ailleurs, la complémentarité des formations de Strasbourg et de Metz pourrait faire l'objet d'une mutualisation de champs de recherches (journées d'étude, colloques...) et de croisements entre les étudiants.

Place de la professionnalisation

Les trois parcours de la L3 n'offrent pas la même place aux questions liées à la professionnalisation. Ainsi le parcours *Conception et mise en œuvre de projets culturels* propose un stage à vocation professionnalisante. Les deux autres parcours proposent des stages d'observation. Le dossier affirme que le parcours *Conception* ambitionne d'être plus professionnalisant mais il n'explique pas pourquoi.

Les étudiants de L2 doivent concevoir et réaliser un projet, animé par des intervenants extérieurs.

Si les trois parcours de la L3 n'offrent pas la même place aux questions liées à la professionnalisation, pour autant, l'approche professionnalisante n'est pas éludée. La formation disciplinaire - théorie et pratique - est complétée par des unités d'enseignement (UE) de préprofessionnalisation. Ces UE de préprofessionnalisation sont menées par des intervenants professionnels. Les liens établis avec les institutions locales sont d'autres occasions d'offrir aux étudiants des espaces pour rencontrer le monde professionnel.

Le dossier d'autoévaluation précise que le département *Arts* demande le recrutement d'un ingénieur d'étude qui pourrait prendre en charge le suivi des stages, et faciliterait l'articulation entre monde professionnel et compétences acquises par les étudiants.

La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est lisible mais ne semble pas toujours réaliste en termes d'emplois visés - en raison, principalement, de l'approche très généraliste de la formation.

Place des projets et des stages

Un parcours sur trois propose un stage à visée professionnalisante - le parcours *Conception et mise en œuvre de projets culturels*.

Ce stage est d'une durée de quatre semaines au minimum (six crédits européens ECTS, semestre 6). L'ensemble de l'équipe enseignante accompagne l'étudiant dans la recherche de ce stage. Le projet pédagogique du stage est établi pour chaque étudiant entre la responsable du parcours et le tuteur enseignant. Durant le stage, les étudiants prennent part à la réalisation d'un projet culturel. L'évaluation porte sur un rapport de stage, incluant une description analytique de la structure, une réflexion sur le travail mené par l'étudiant, une description analytique du projet culturel auquel il a contribué et le rôle de ce stage dans le projet professionnel de l'étudiant. Ce stage s'intègre à l'emploi du temps puisque des semaines sont banalisées. L'étudiant est accompagné dans la recherche du stage et dans le suivi de celui-ci. Le dossier ne semble pas préciser si le rapport mène à soutenance, ni qui évalue ce rapport (et/ou, si soutenance il y a, qui fait partie du jury).

Les deux autres parcours ne proposent qu'un bref stage d'observation. Néanmoins, certaines initiatives sont prises pour favoriser, en dehors du cadre du stage, l'immersion des étudiants dans des enjeux artistiques ou professionnels : au sein du parcours *Arts de la scène, théâtre et danse*, la participation des étudiants au festival de la Mousson d'été et à la Mousson d'hiver, par exemple (qui ont lieu dans la région). L'évaluation du stage d'observation porte sur un bref rapport de stage, décrivant et analysant la structure choisie. Le dossier ne semble pas préciser si ce rapport est suivi ou non d'une soutenance. Le stage doit être mené en parallèle des cours - on peut regretter, pour l'étudiant, qu'aucune semaine ne soit banalisée.

Place de l'international

La situation géographique de l'université de Lorraine permet à la licence *Arts du spectacle* (ADS) une insertion naturelle dans le contexte international de la Grande Région. Cette insertion se traduit notamment par la présence au sein de l'équipe des enseignants d'un Professionnel associé en cinéma, directeur d'une société de production luxembourgeoise.

Reste qu'il y a peu d'étudiants étrangers dans la formation : ils représentaient 8% des effectifs en 2009 et 4% en 2015.

La licence est éligible à l'ensemble des programmes ERASMUS mais n'a pas noué de partenariat spécifique avec des universités.

Le dossier avance que la nécessité d'offrir 1500 heures de formation en six semestres aux étudiants induit un calendrier très contraint qui ne permet pas de dégager de période uniquement dédiée à la mobilité étudiante. L'on peut s'étonner de cette remarque et l'on rappellera ici que le principe même d'ERASMUS est de permettre aux étudiants de passer un ou plusieurs semestres à l'étranger, semestres validés par équivalence à leur retour. Ainsi, nul besoin de banaliser un semestre pour envoyer les étudiants à l'étranger, bien au contraire.

Dans le parcours *Conception*, des étudiants font leur stage au sein de la Grande Région : Luxembourg, Sarre...

Sur l'ensemble de la licence, les étudiants suivent 126h d'enseignements de langues vivantes (138h en parcours *Conception*, avec une orientation plus professionnalisante).

Dans le parcours *Conception*, les unités d'enseignement transversales 50 et 60 (Langue vivante) prolongent les enseignements de L1 et L2, avec une spécialisation et un approfondissement dans les domaines artistiques et culturels des pays relevant de la langue vivante choisie ; il s'agit d'inciter les étudiants à effectuer un stage à l'étranger. Le dossier d'auto-évaluation n'apporte aucun élément pour savoir si, concrètement, les étudiants effectuent ou non leur stage à l'étranger.

Les étudiants ont par ailleurs la possibilité de travailler en autonomie au centre Médialangues situé au cœur de la

bibliothèque du Saulcy.

La priorité est donnée à l'apprentissage de l'anglais. Cependant, les étudiants qui le souhaitent ont la possibilité de choisir une autre langue vivante : la proximité de l'Allemagne et la place des échanges transfrontaliers en Grande Région conduisent en effet certains étudiants à privilégier l'apprentissage de l'allemand. Les étudiants peuvent aussi s'initier au chinois, ou encore au néerlandais. Trois crédits européens ECTS sont alloués à ces enseignements. L'objectif est de préparer les étudiants à leur certification de fin de cursus, la Certification de compétences en langues de l'enseignement (CLES 2). Rien dans le dossier ne semble préciser si le résultat obtenu à cette certification conditionne ou non l'obtention du diplôme. Les enseignements de langues sont placés de manière régulière tout au long de la licence. Ils s'appuient sur des textes relatifs aux arts et à la culture pour favoriser la cohérence pédagogique avec les enseignements disciplinaires de la licence.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La lutte contre l'échec passe par une large part donnée aux groupes de travaux dirigés (TD) et par la mise en place de dispositifs de tutorats.

Le tutorat dispose de 48 heures par semestre, 24 en cinéma et 24 en théâtre.

Les tuteurs sont recrutés par l'équipe pédagogique : six tuteurs étudiants en théâtre et en cinéma. On peut se demander pourquoi il n'y a pas de tuteur dans le parcours *Conception*. Enfin, le dossier n'est pas clair sur le niveau d'étude de ces tuteurs. Il est indiqué que sont recrutés six tuteurs étudiants (un en théâtre, un en cinéma en L1, L2 et L3) : on ne comprend pas si les tuteurs sont des étudiants de L1, L2 et L3 ou si les six tuteurs qui encadrent les L1, L2, L3 sont des étudiants de Master. Tel que le formule le dossier il semblerait que ces étudiants soient en licence. On peut alors s'étonner et fortement regretter que des étudiants de première année, sans aucune expérience ou recul sur la formation, soient tuteurs. Il est dommageable que le dossier d'auto-évaluation ne soit pas clair sur ce point.

Des réunions d'information sont proposées, à la fin de la L2, afin d'aider les étudiants dans leur choix de parcours.

L'accessibilité de la formation aux étudiants en situation de handicap n'est pas renseignée. Des étudiants en formation continue sont accueillis (mais ils ne sont pas mentionnés dans les statistiques) et la question des publics en reprise d'étude demeure entièrement à construire. Le parcours *Arts de la scène* attire moins les étudiants mais surtout souffre peut-être de l'absence d'un master clairement identifié *Arts de la scène*, même si les étudiants de ce parcours peuvent trouver leur place dans d'autres masters liés aux arts ou à la culture dans l'université de Lorraine. On peut souhaiter une dynamique - artistique et pédagogique - plus forte entre le théâtre présent sur le campus et le parcours *Arts de la scène*. Le dossier indique que la plupart des cours de pratique ont toutefois lieu dans cet espace. Rien n'est développé sur la présence ou non de salles de pratique dédiées au parcours en dehors de cet espace culturel. On notera que ce parcours propose des passerelles avec la licence *Arts plastiques* proposée dans le même département des Arts et qui est très ouverte aux enjeux relatifs aux arts de la scène : mutualisation de certains enseignements, notamment entre la L3 *Arts de la scène, théâtre, danse*, et la L3 *Arts plastiques*, autour des cours sur la scénographie mais aussi mutualisation du matériel pédagogique (des remarques d'étudiants, dans un rapport du conseil de perfectionnement, soulignent toutefois que des enseignements concerneraient souvent davantage les étudiants inscrits en Arts plastiques qu'en Arts de la scène). On notera enfin que des enseignements en théâtre sont également proposés, au sein de l'université de Lorraine, sur le site de Nancy, au sein de la licence *Etudes culturelles*. On peut s'interroger sur la coexistence de ces parcours qui d'un côté favorise l'émiettement des enseignements liés aux arts de la scène, de l'autre propose une variété dans l'offre de formation.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les étudiants doivent valider le C2i niveau 1 en première année. En dehors de cela, le numérique, quand il est abordé, l'est dans le cadre de cours pratique (faisant par exemple appel à des logiciels de montage). Les cours de pratique théâtrale se déroulent soit au Centre Pompidou Metz, soit dans l'Espace Bernard-Marie Koltès, scène conventionnée. Les cours de pratique de cinéma bénéficient aussi de salles dédiées. Caméras, ordinateurs, logiciels de montages sont à disposition des étudiants qui ont aussi la possibilité d'emprunter ce matériel hors des heures de cours. Le procès-verbal du conseil de perfectionnement souligne néanmoins que certaines salles proposées pour ces cours de pratique ne sont pas adéquates : son défectueux, difficultés techniques... Il est répondu que les cours se dérouleront désormais uniquement dans des salles adaptées. On peut donc souhaiter que ce soit en effet le cas.

La plupart des cours magistraux s'appuient en outre sur des documents complémentaires dont certains sont disponibles sous format électronique.

Evaluation des étudiants

L'évaluation des étudiants se fait soit en contrôle continu, essentiellement pour les TD, soit sous forme d'un examen terminal. Le jury de la licence est constitué par le responsable de la formation et par les responsables d'années et de parcours. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examens.

Les modalités d'évaluation sont variées.

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences s'acquièrent surtout en TD - où sont à la fois travaillées des compétences méthodologiques, techniques, artistiques.</p> <p>La licence fonctionne par Projet professionnel de l'étudiant (PPE) et entend développer des compétences professionnalisantes.</p> <p>Les compétences attendues sont très clairement énoncées dans le dossier d'auto-évaluation - on ne sait pas en revanche si un portefeuille de compétences ou portfolio est proposé aux étudiants.</p> <p>S'il existe, le supplément au diplôme n'a pas été fourni dans le dossier.</p>
Suivi des diplômés
<p>Ce sont les services centraux qui analysent le devenir des étudiants diplômés (six mois après l'obtention du diplôme). Les chiffres sont renseignés et suffisamment récents. Il n'est pas fait mention d'annuaire des anciens étudiants à disposition des nouvelles promotions, par exemple.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le Conseil de perfectionnement s'est réuni deux fois depuis sa mise en place en septembre 2015 - un seul rapport est donné en lecture. Il est constitué du responsable de la formation, de deux délégués étudiants de L3, du représentant de la scolarité, des responsables d'année, de trois professionnels, de trois anciens étudiants, et de trois représentants de master.</p> <p>L'université de Lorraine met depuis peu à disposition des enseignants le souhaitant des questionnaires, permettant d'avoir une évaluation de leurs enseignements par les étudiants. Ces questionnaires ne peuvent être consultés que par l'enseignant concerné. Leur utilité est donc très limitée.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- On observe une cohérence entre la volonté d'une approche généraliste et transdisciplinaire et la structuration de la licence.
- Ancrée dans le territoire, la formation prend en compte les spécificités culturelles et régionales.

Points faibles :

- Les dispositifs de suivi et d'accompagnement de l'étudiant sont à clarifier et à développer.
- Le parcours *Conception et mise en œuvre des projets culturels* présente un caractère ambigu entre licence généraliste et licence professionnelle.
- On déplore l'absence de mobilité étudiante sortante.

Avis global et recommandations :

On observe une cohérence entre la nature de la formation (qui inscrit le domaine des arts dans le champ social, historique...) et sa structuration généraliste et transdisciplinaire. On salue la diversité des partenaires culturels. Il serait néanmoins souhaitable que l'équipe révise certaines de ses modalités d'actions pour accompagner les étudiants, cela à différents niveaux. Le tutorat pourrait ainsi concerner l'ensemble des parcours, de même il importe de clarifier à quel niveau d'étude un étudiant peut être tuteur (le niveau master est un prérequis). La constitution et la mise à disposition d'un annuaire des anciens étudiants pourraient encore être utiles pour les nouvelles promotions. Il s'agirait aussi de mener une réflexion de fond sur la mobilité étudiante. Enfin la forte identité professionnalisante du parcours *Conception* devrait être clarifiée, en vue, éventuellement, de sa transformation en licence professionnelle.

Observations de l'établissement

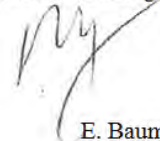
L'équipe enseignante souhaite apporter les éléments suivants :

La différence du pourcentage d'intervenants professionnels, ainsi que de longueur de stage entre le parcours CMOPC et les deux autres parcours s'explique par le fait qu'il s'agit d'un parcours professionnalisant. Il ne s'agit cependant pas d'une formation professionnelle ; les enseignements y sont donc répartis de manière équilibrée entre intervenants professionnels et universitaires (50%-50%)

De nouvelles poursuites d'études en Master seront proposées, dans la nouvelle offre de formation, dans le domaine des Arts du Spectacle. En effet, d'une part, le Master Arts proposera dorénavant une spécialité « Dramaturgie et mise en scène en Europe » ; d'autre part, un Master Cinéma et Audiovisuel sera proposé à l'IECA.

La revue « le Périscope », nouvellement créée au sein du laboratoire 2L2S constitue un outil important d'initiation à la recherche des étudiants. Elle accueille en effet des articles d'étudiants de L3 et contribue à les former à la pratique de l'écriture scientifique, notamment en leur donnant la possibilité de solliciter un accompagnement auprès de doctorants et jeunes docteurs.

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner